25ème Salon du Vin

NOVEMBRE | 2026

VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
20	21	22
16h – 21h	10h – 20h30	10h – 18h

ESPACE MULTICULTUREL THIONVILLE / VEYMERANGE

Rencontrez nos vignerons récoltants

Organisé par le

Rotary Club Thionville Rive Droite

UN SALON, UNE CAUSE

Le Salon du Vin de Thionville fête sa **25e édition**. Organisé par le **Rotary Club de Thionville Rive Droite**, il réunit vignerons récoltants, producteurs et produits du terroir autour d'une cause : ses bénéfices financent des projets locaux pour les enfants en difficulté ou en situation de handicap.

EN PRATIQUE

DATES	Vendredi 20 – dimanche 22 novembre 2026 Ven. 16h–21h · sam. 10h–20h30 · dim. 10h–18h
LIEU	Espace Multiculturel, 14 route du Buchel, Veymerange, 57100 Thionville
EXPOSANTS	31 vignerons et producteurs de 13 régions, de la Champagne à la Géorgie
TERROIR	Fromages, salaisons, foie gras, huîtres, saumon, escargots, douceurs
ENTRÉE	5 €, verre de dégustation et billet de tombola compris

LE SALON EN CHIFFRES

25e édition

31 vignerons et producteurs

1 500 visiteurs attendus

350 000 € de dons générés depuis 2001

EXEMPLE D'IMPACT · 2025

10 000 €

remis à l'association Eux pour Eux

NOS FORMULES DE MÉCÉNAT

FORMULE

Partenaire — 150 €

*Coût net après réduction d'impôt de 60 %** — **60 €**

- **Accueil du salon** — Votre logo sur la bâche des mécènes
- **Plan du salon** — Votre logo au recto du plan remis aux visiteurs
- **Écran de la salle** — Votre logo projeté pendant les trois jours
- **Réseaux sociaux** — Votre logo dans nos messages de remerciement
- **Presse locale** — Votre logo dans nos parutions presse

FORMULE

Premium — 300 €

*Coût net après réduction d'impôt de 60 %** — **120 €**

- **Formule Partenaire incluse** — Les cinq mentions de votre logo
- **Repas des vignerons** — Sur invitation, pour 2 personnes, samedi 21 novembre 2026 à 20h30

CONTACTS

Stéphane Buccilli
stephane.buccilli@gmail.com

Yann Bouttemy
adis@gmx.fr

Inscription en ligne : **sdvthionville.fr/devenir-partenaire.html**

* Réduction d'impôt de 60 % du don (article 238 bis du code général des impôts) pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu selon un régime réel, dans la limite de 20 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires hors taxes, l'excédent étant reportable sur les cinq exercices suivants. Les entreprises au régime micro et les associations non imposées n'en bénéficient pas ; le coût net suppose un impôt suffisant. Le reçu fiscal (2041-MEC-SD) est délivré à réception du versement. Le logo est mentionné à titre de remerciement, sans message publicitaire ; la valeur des contreparties reste très inférieure au don et figure dans la convention de mécénat.

Rotary Club de Thionville Rive Droite · association de droit local · SIREN 914 826 037 · siège statutaire : Restaurant O château, faubourg Sainte-Catherine, 57700 Hayange

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.